

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 1072/A.I.

Astrida, le 18 mai 1951.

Monsieur le Résident,



Suite à votre n° 1178/A.I.2 du 30 avril 1951, j'ai
l'honneur de vous faire parvenir en double exemplaire le P.V. de
remise de succession indigène NGIRABINEGO.

Pour l'Administrateur de Territoire,
Le Comptable Territorial, A. STRIJBOS,

A Monsieur le Résident du Ruanda

à

K I G A L I .
